

**Arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe «
Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier,
d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de
pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste**

23/09/2014

Ce texte ajoute une annexe VII « Supplément au diplôme » à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, à l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, et une annexe VI « Supplément au diplôme » à l'arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue ainsi qu'à l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.